



***Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale***

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2525

L'an Deux Mille Vingt et deux et le 7 mois de Juillet, de 18h00 à 20h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, à la salle Jean Nayrou commune de LA BASTIDE DE SEROU sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

Nombre de délégués en exercice : 424

Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59

Quorum : 281,29

Nombre de voix délégués présents ou représentés : 317.36

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 317.36

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 0

NON VOTANTS : 0

Objet

Evolutions des carrières des agents de la FPT du SMDEA

En préambule, Madame La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée générale que le SMDEA se caractérise par une dualité de statut de ses personnels : des salariés de droit privé soumis à la convention collective de l'eau et de l'assainissement et des titulaires de la fonction publique soumis au statut de la fonction publique territoriale.

Pour rappel, l'effectif au 1^{er} janvier 2022 était de 237 agents, dont 198 en contrat de droit privé et 39 agents issus de la Fonction publique territoriale.

219 agents ont un emploi pérenne soit 92% de l'effectif total.

Traditionnellement, les avancements de grade pour les agents de la fonction publique territoriale font l'objet d'une création de poste (nouveau grade) et d'une suppression de poste (ancien grade).

Les grades concernés par les créations de poste pour les fonctionnaires sont les suivants :

Fonction Publique Territoriale

Grades concernés	A	B	C
Attaché (PI)*	2		
Rédacteur (PI)*		2	
Technicien principal 1 ^{ère} classe		1	
Technicien (PI)*		2	

* sous réserve de la CAP Départementale

Au final pour 2022,

- 16 agents fonctionnaires seront promus dans le cadre de l'évolution d'échelon à durée unique,
- 4 agents de catégorie C sont proposés pour un changement de cadre d'emploi (de C en B),
- 1 agent de catégorie B est proposé pour un changement de grade,
- 2 agents de catégorie B sont proposés pour un changement de cadre d'emploi (de B en A).

Le tableau des effectifs permanents au 1^{er} décembre 2022 (sous réserve des décisions de la Commission Administrative Paritaire Départementale) serait le suivant :

Date	Titulaires FPT	CAT. A	CAT. B	CAT. C
01/01/2022	39	3	17	19
01/12/2022 Suite AG (sous réserve promotion interne)	34	5	15	14

34 postes au total (5 agents font valoir leurs droits à la retraite au cours de l'année 2022).

Prenant en compte les évolutions de carrière des agents, les créations et fermetures de postes, sur l'année 2022 seraient les suivantes :

	Fermeture	Création
Catégorie A	0	2
Catégorie B	3	5
Catégorie C	4	0
TOTAL	7	7

(1) sous réserve de validation de la CAP Départementale

Madame La Présidente :

- propose d'approuver les créations exposées ci-dessus,
- propose d'approuver les fermetures de postes d'origine des agents inscrits au tableau d'avancement,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés pour les Fonctionnaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

APPROUVE

Les créations exposées ci-dessus, les fermetures de postes d'origine des agents inscrits au tableau d'avancement

ADOpte

Les évolutions de carrières

La Présidente du SMDEA,

Christine TEQUI